

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 29/04/22
ID : 059-216903923-20220404-D45_2022-DE

SEANCE DU 04 AVRIL 2022 : DELIBERATION N° 45

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 28 MARS 2022

L'an deux mille VINGT DEUX, le QUATRE AVRIL à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Nino CHIES
Samia SERHANI pouvoir à Jean-Pierre COULON
Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Arnaud DECAGNY
Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Bernadette MORIAME
Guy DAUMERIES pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL
Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nino CHIES

OBJET : Validation de la programmation des travaux de voirie 2022-2023 au titre de la compétence « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » » de la CAMVS (rue des Vitriers et rue Tivoli)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles :

- L.2311-3 et R.2311-9, relatifs aux dépenses d'investissement
- L5216-5 VI relatif au versement des fonds de concours entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres

Vu les arrêtés préfectoraux des 30 mai 2013 et 19 décembre 2013 portant création de la CAMVS,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, portant modification des statuts de la CAMVS notamment l'article 2.2 a,

Vu la délibération n° 2210 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 portant révision de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n° 33 du 09 juin 2020 du conseil municipal relative à la révision de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, « Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°2402 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 portant mise en conformité des statuts de la CAMVS avec les dispositions de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 - Transfert de compétences exercées à titre optionnel vers le bloc de compétences exercées à titre supplémentaire,

Vu la délibération n° 2990 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 complétant la délibération n° 2210 du 12 décembre 2019 relative à la révision de l'intérêt communautaire de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°3157 du 16 décembre 2021 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val- de-Sambre, relative aux travaux de voirie liés aux programmations voirie 2022-2023 et 2024-2026 - Sollicitation de fonds de concours de la CAMVS aux communes membres, signature de la convention afférente,

Vu la délibération n°3158 du 16 décembre 2021 de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val- de-Sambre, relative à l'approbation du programme d'investissement voirie 2022-2023,

Vu la délibération n° 41 du Conseil Municipal du 9 mars 2021 relative à la mise en conformité des statuts de la CAMVS avec les dispositions de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 - Transfert des compétences exercées à titre optionnel vers le bloc des compétences exercées à titre supplémentaire,

Vu la délibération de l'assemblée municipale n°44 du 04 avril 2022 relative aux travaux de voirie liés aux programmations voirie 2022-2023 et 2024-2026 - Sollicitation de fonds de concours de la CAMVS aux communes membres, autorisation de signature de la convention afférente et son projet de convention cadre y afférent,

Vu les statuts de la CAMVS et notamment l'article 2.2 a relatif à la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu l'examen du projet de délibération par la Commission « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté » en date du 16 mars 2022,

Considérant qu'en vertu de sa compétence création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire », la CAMVS propose un programme d'investissements des travaux de voiries d'intérêt communautaire à l'ensemble de ses communes membres,

Que pour la Ville de Maubeuge le programme proposé au titre des années 2022 et 2023 est :

Nom de rue	COÛT ESTIMATIF Total en € TTC
Rue des Vitriers	115 200,00
Rue du Tivoli	590 874,00

Considérant que la participation financière des communes s'élève à 50 % de la part à charge nette supportée par la CAMVS pour les travaux relatifs aux voies et accessoires de voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que cette part nette correspond au coût global de l'opération TTC, déduction faite de financements perçus et du fonds de compensation de la T.V.A.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

de façon concordante avec la délibération n° 3158 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 :

- Approuve la programmation voirie pour la commune de Maubeuge, pour la période 2022-2023 pour un montant prévisionnel total de 706 074 € TTC comme suit :

Nom de rue	COÛT ESTIMATIF Total en € TTC
Rue des Vitriers	115 200,00
Rue du Tivoli	590 874,00

- Prend acte que pour les communes qui ne sont pas bénéficiaires de cette programmation le seront pour une opération au moins au titre de la programmation 2024-2026.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Siège social : 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021

L'an deux-mille-vingt et un, le trente septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Président, après convocation légale de ses membres en date du 22 septembre 2021. Les conseillers municipaux ont été informés par voie dématérialisée le 23 septembre 2021. Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 82 - nombre de présents : 59 - nombre de pouvoirs : 19 - nombre de votants : 78.

Délibération : 2990

Réf : FP

Objet : Complément à la délibération n°2210 du 12 décembre 2019 relative à la révision de l'intérêt communautaire de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »

Secrétaire de séance : M. Hugo GEORGES

Délégués titulaires :

Aibes : M. Pascal CHABOT - **Assevent** : Mme Marjorie MAHIEUX - **Aulnoye-Aymeries** : M. Bernard BAUDOUX, Mme Agnès DENYS, M. Jean DURIEUX, Mme Sylvie TOURNAY, M. Hugo GEORGES - **Bachant** : M. David ZELANI - **Beaufort** : Mme Thérèse PECHER - **Berlaimont** : M. Michel HANNECART - **Bersillies** : Mme Marie-Paule ROUSSELLE - **Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE - **Bousignies-sur-Roc** : Mme Aurélie WELONEK - **Boussières-sur-Sambre** : M. Claude DUPONT - **Boussois** : M. Jean-Claude MARET - **Cerfontaine** : M. Fabrice PIETTE - **Colleret** : M. Claude MENISSEZ - **Cousolre** : M. Albert JALLAY - **Eclaibes** : M. Jacques LAMQUET - **Ecuelin** : Mme Emmanuelle DELABRE - **Elesmes** : M. Thierry DEPARIS - **Feignies** : M. Patrick LEDUC, Mme Martine LEMOINE, M. Jérôme DELVAUX ; M. Frédéric BAK ; **Ferrière-la-Grande** : M. Benoît COURTIN, Mme Grazielle VANBELLE, M. Jean-Philippe DELBART - **Ferrière-la-Petite** : M. Thomas PIETTE - **Gognies-Chaussée** : M. Jean MEURANT - **Hautmont** : M. Stéphane WILMOTTE, Mme Caroline FRIART, M. Bernard BONDUE, Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Antony LARROQUE, Mme Marie-Catherine FLINOIS, M. Christophe FORIEL, Mme Brigitte ROULY - **Jeumont** : M. Benjamin SAINT-HUILE, M. Arnaud BEAUQUEL, Mme Nadia TERKI, Mme Sylvie DEVILLERS, M. Didier GALAND - **Leval** : M. Jacques THURETTE - **Limont-Fontaine** : M. Alexandre PAREE - **Louvroil** : M. Guiseppa ASCONE, Mme Fatima KACIMI, M. Jean-Louis SIMON - **Mairieux** : M. Alain BOUILLIEZ - **Marpent** : M. Jean-Marie ALLAIN - **Maubeuge** : M. Arnaud DECAGNY, Mme Florence GALLAND, M. Nicolas LEBLANC, Mme Jeannine PAQUE, M. Dominique DELCROIX, Mme Annick LEBRUN, M. Patrick MOULART, Mme Bernadette MORIAME, M. Naguib REFFAS, Mme Brigitte RASSCHAERT, M. Nino CHIES, Mme Samia SERHANI, M. Emmanuel LOCOCCILO, M. Rémi PAUVROS, Mme Marie-Pierre ROPITAL, M. Michel WALLET, M. Jean-Pierre ROMBEAUT - **Monceau-Saint-Waast** : M. Serge GUILLAUME-MAINGUIN - **Neuf-Mesnil** : M. Daniel LEFERME - **Noyelles-sur-Sambre** : M. Jean-Pierre MONNIER - **Obrechies** : M. Michel DUVEAUX - **Pont-sur-Sambre** : M. Michel DETRAIT - **Quiévelon** : M. Laurent RIFFE - **Recquignies** : M. Ghislain ROSIER - **Rousies** : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC - **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT - **Saint-Rémy-du-Nord** : M. Lucien SERPILLON - **Sassegnies** : M. Vincent PETIT - **Vieux-Mesnil** : M. Grégory BELAZIZ - **Vieux-Reng** : M. Jean-Pierre MANFROY-Villers-Sire-Nicole : M. Hervé POURBAIX.

Membres ayant été suppléés :

Bettignies : M. Michel LEFEBVRE par M. Jean-Pierre BLAS ; **Ecuelin** : Mme Emmanuelle DELABRE à Mme Hélène MENUT ; **Sassegnies** : M. Vincent PETIT à M. Aurélien DEHIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Assevent : Mme Marjorie MAHIEUX à M. Michel DUVEAUX ; **Aulnoye-Aymeries** : Mme Agnès DENYS à M. Bernard BAUDOUX ; M. Jean DURIEUX à M. Hugo GEORGES ; **Feignies** : M. Jérôme DELVAUX à M. Patrick LEDUC ; **Ferrière-la-Grande** : M. Jean-Philippe DELBART à M. Christophe FORIEL ; **Hautmont** : M. Stéphane WILMOTTE à M. Alexandre PAREE ; Mme Caroline FRIART à Mme Marie-Catherine FLINOIS ; M. Bernard BONDUE à Mme Marie-Catherine FLINOIS ; **Jeumont** : M. Didier GALAND à Mme Sylvie DEVILLERS ; **Louvroil** : M. Jean-Louis SIMON à M. Guiseppa ASCONE ; **Maubeuge** : M. Arnaud DECAGNY à M. Emmanuel LOCOCCILO ; Mme Annick LEBRUN à M. Nino CHIES ; Mme Bernadette MORIAME à Mme Jeannine PAQUE ; M. Naguib REFFAS à M. Nino CHIES ; Mme Samia SERHANI à Mme Jeannine PAQUE ; Mme Brigitte RASSCHAERT à M. Emmanuel LOCOCCILO ; **Recquignies** : M. Ghislain ROSIER à M. Pascal CHABOT **Noyelles-sur-Sambre** : M. Jean-Pierre MONNIER à M. Michel DETRAIT **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT à M. Alain BOUILLIEZ.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Commune Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalières du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant adhésion de la commune de Noyelles-sur-Sambre à la CAMVS, suite à son retrait de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (CCCA) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 actant transfert automatique des compétences obligatoires « Eau », « Assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 portant extension des compétences de la CAMVS en matière de circuits courts ;

Vu la délibération n° 2402 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 portant mise en conformité des statuts avec la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu les statuts de la CAMVS et notamment l'article 2.2.a relatif à la compétence facultative « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n° 2210 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 portant révision de l'intérêt communautaire de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Considérant que le Conseil Communautaire a révisé l'intérêt communautaire de la compétence voirie en définissant un principe d'intervention et des exceptions ;

Il apparaît qu'il convient de **compléter** cette définition afin **d'en préciser** les modalités d'exercice, en indiquant « *[qu'] est d'intérêt communautaire l'ensemble des voies publiques communales ouvertes à la circulation publique générale, repris dans le procès-verbal contradictoire de mise à disposition desdites voies de chaque Commune membre* ».

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

Complète la délibération n° 2210 du 12 décembre 2019 portant révision de l'intérêt communautaire de la compétence voirie d'intérêt communautaire comme suit :

« [qu'] est d'intérêt communautaire l'ensemble des voies publiques communales ouvertes à la circulation publique générale, repris dans le procès-verbal contradictoire de mise à disposition desdites voies de chaque Commune membre ;

Confirme la définition de l'intérêt communautaire pour le surplus ;

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les procès-verbaux contradictoires de mise à disposition des voies publiques communales ouvertes à la circulation publique générale relevant de l'intérêt communautaire de la compétence voirie ;

Autorise Monsieur le Président ou l'un des membres du Bureau Communautaire à signer tout document relatif à cette délibération, qui sera communiquée aux Communes membres de la CAMVS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Par délégation du Président,
Cécile MOTTE, Directrice Générale des Services



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 13/10/2021
et de la publication le 13/10/2021 ou de la notification le

Par délégation du Président,
Cécile MOTTE, Directrice Générale des Services



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Siège social : 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021

L'an deux-mille-vingt et un, le seize décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à Maubeuge sous la présidence de Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Président, après convocation légale de ses membres en date du 09 décembre 2021. Les conseillers municipaux ont été informés par voie dématérialisée le 09 décembre 2021. Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 82 - nombre de présents : 37 - nombre de pouvoirs : 34 - nombre de votants : 71.

Délibération : 3158**Réf : FP**

**Objet : Approbation
du programme
d'investissement
voirie 2022-2023**

**Secrétaire de séance :
M. Antony LARROQUE**

Délégués titulaires :

Aibes : M. Pascal CHABOT - **Assevent** : Mme Marjorie MAHIEUX - **Aulnoye-Aymeries** : M. Bernard BAUDOUX, Mme Agnès DENYS, M. Jean-DURIEUX, Mme Sylvie TOURNAY, M. Hugo GEORGES - **Bachant** : M. David ZELANI - **Beaufort** : Mme Thérèse PECHER - **Berlaimont** : M. Michel HANNECART - **Bersillies** : Mme Marie-Paule ROUSSELLE - **Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE - **Bousignies-sur-Roc** : Mme Aurélie WELONEK - **Boussières-sur-Sambre** : M. Claude DUPONT - **Boussois** : M. Jean-Claude MARET - **Cerfontaine** : M. Fabrice PIETTE - **Colleret** : M. Claude MENISSEZ - **Cousolre** : M. Albert JALLAY - **Eclaiibes** : M. Jacques LAMQUET - **Ecuelin** : Mme Emmanuelle DELABRE - **Elesmes** : M. Thierry DEPARIS - **Feignies** : M. Patrick LEDUC, Mme Martine LEMOINE, M. Jérôme DELVAUX ; M. Frédéric BAK ; **Ferrière-la-Grande** : M. Benoît COURTIN, Mme Grazielle VANBELLE, M. Jean-Philippe DELBART - **Ferrière-la-Petite** : M. Thomas PIETTE - **Gognies-Chaussée** : M. Jean MEURANT - **Hautmont** : M. Stéphane WILMOTTE, Mme Caroline FRIART-GIGAREL, M. Bernard BONDUÉ, Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Antony LARROQUE, Mme Marie-Catherine FLINOIS, M. Christophe FORIEL, Mme Brigitte ROULY - **Jeumont** : M. Benjamin SAINT-HUILE, M. Arnaud BEAUQUEL, Mme Nadia TERKI, Mme Sylvie DEVILLERS, M. Didier GALAND - **Leval** : M. Jacques THURETTE - **Limont-Fontaine** : M. Alexandre PAREE - **Louvroil** : M. Guiseppe ASCONE, Mme Fatiha KACIMI, M. Jean-Louis SIMON - **Mairieux** : M. Alain BOUILLIEZ - **Marpent** : M. Jean-Marie ALLAIN - **Maubeuge** : M. Arnaud DECAGNY, Mme Florence GALLAND, M. Nicolas LEBLANC, Mme Jeannine PAQUE, M. Dominique DELCROIX, Mme Annick LEBRUN, M. Patrick MOULART, Mme Bernadette MORIAME, M. Naguib REFFAS, Mme Brigitte RASSCHAERT, M. Nino CHIES, Mme Samia SERHANI, M. Emmanuel LOCOCCIOLO, M. Rémi PAUVROS, Mme Marie-Pierre ROPITAL, M. Michel WALLET, M. Jean-Pierre ROMBEAULT - **Monceau-Saint-Waast** : M. Serge GUILLAUME-MAINGUIN - **Neuf-Mesnil** : M. Daniel LEFERME ; **Novelles-sur-Sambre** : M. Jean-Pierre MONNIER - **Obrechies** : M. Michel DUVEAUX - **Pont-sur-Sambre** : M. Michel DETRAIT - **Quiévelon** : M. Laurent RIFFE - **Recquignies** : M. Ghislain ROSIER - **Rousies** : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC - **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT - **Saint-Rémy-du-Nord** : M. Lucien SERPILLON - **Sassegnies** : M. Vincent PETIT - **Vieux-Mesnil** : M. Grégory BELAZIZ - **Vieux-Reng** : M. Jean-Pierre MANFROY - **Villers-Sire-Nicole** : M. Hervé POURBAIX.

Membre ayant été suppléé :

Bettignies : M. Michel LEFEBVRE par M. Jean-Pierre BLAS.

Membres ayant donné pouvoir :

Aulnoye-Aymeries : M. Jean DURIEUX à Mme Agnès DENYS ; Mme Sylvie TOURNAY à Mme Agnès DENYS ; M. Hugo GEORGES à M. Fabrice PIETTE ; **Bachant** : M. David ZELANI à M. Jean-Claude MARET ; **Beaufort** : Mme Thérèse PECHER à M. Lucien SERPILLON ; **Berlaimont** : M. Michel HANNECART à M. Grégory BELAZIZ ; **Eclaiibes** : M. Jacques LAMQUET à M. Claude MENISSEZ ; **Elesmes** : M. Thierry DEPARIS à M. Grégory BELAZIZ ; **Feignies** : Mme Martine LEMOINE à M. Patrick LEDUC ; M. Jérôme DELVAUX à M. Patrick LEDUC ; **Ferrière-la-Grande** : Mme Grazielle VANBELLE à M. Pascal CHABOT ; M. Jean-Philippe DELBART à M. Christophe FORIEL ;

Hautmont : Mme Caroline FRIART-GIGAREL à M. Stéphane WILMOTTE ; Mme Marie-Catherine FLINOIS à Mme Brigitte RASSCHAERT ; **Jeumont** : Mme Sylvie DEVILLERS à M. Benjamin SAINT-HUILE ; **Leval** : M. Jacques THURETTE à M. Arnaud BEAUQUEL ; **Limont-Fontaine** : M. Alexandre PAREE à Mme Aude VAN CAUWENBERGE ; **Louvroil** : M. Jean-Louis SIMON à M. Guiseppa ASCONE ; **Mairieux** : M. Alain BOUILLIEZ à M. Jean-Marie ALLAIN ; **Maubeuge** : Mme Florence GALLAND à M. Nino CHIES ; Mme Jeannine PAQUE à M. Nino CHIES ; M. Dominique DELCROIX à M. Stéphane WILMOTTE ; Mme Annick LEBRUN à M. Patrick MOULART ; M. Emmanuel LOCOCCILO à M. Patrick MOULART ; Mme Marie-Pierre ROPITAL à Mme Marjorie MAHIEUX ; M. Jean-Pierre ROMBEAUT à M. Christophe FORIEL ; **Monceau-Saint-Waast** : M. Serge GUILLAUME-MAINGUIN à M. Hervé POURBAIX ; **Neuf-Mesnil** : M. Daniel LEFERME à M. Michel DUVEAUX ; **Noyelles-sur-Sambre** : M. Jean-Pierre MONNIER à M. Michel DETRAIT ; **Quiévelon** : M. Laurent RIFFE à M. Michel DUVEAUX ; **Rousies** : Mme Josiane SULECK à M. Jean-Pierre LEBLANC ; **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT à Mme Marie-Paule ROUSSELLE ; **Sassegnies** : M. Vincent PETIT à Mme Marjorie MAHIEUX ; **Vieux-Reng** : M. Jean-Pierre MANFROY à M. Jean MEURANT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre issue de la fusion de l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Commune Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalière du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant adhésion de la commune de Noyelles-sur-Sambre à la communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre suite à son retrait de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant modification des statuts de la CAMVS, et notamment l'article 2.2.a relatif à la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 actant transfert automatique des compétences obligatoires « Eau », « Assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 portant extension des compétences de la CAMVS en matière de circuits courts ;

Vu la délibération n° 2402 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 portant mise en conformité des statuts avec la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n°2210 du 12 décembre 2019 modifiée, portant révision de l'intérêt communautaire de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°2990 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 complétant la délibération n°2210 du 12 décembre 2019 relative à la révision de l'intérêt communautaire de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Vu les statuts de la CAMVS et notamment l'article 2.2.a relatif à la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°3157 de la CAMVS en date du 16 décembre 2021 relative aux modalités de versement des fonds de concours en matière de voirie et d'éclairage public ;

Conjointement avec ses Communes membres et en fonction des résultats de l'audit voirie, la CAMVS souhaite poursuivre la mise en œuvre d'une politique communautaire ambitieuse en matière de modernisation de son réseau de voiries et de sauvegarde du patrimoine.

Il est ainsi proposé, d'arrêter le programme d'investissements voirie suivant, au titre des années 2022 et 2023 :

Ville	Nom de rue	COUT ESTIMATIF TOTAL en € TTC
AIBES	Rue du Cimetière	99 308,40
ASSEVENT	rue des Iris Imp des Peupliers	290 548,80
AULNOYE	Angle Rues de Maubeuge et Victor Hugo	54 000,00
AULNOYE	Parvis de la gare (rue Gambetta)	81 960,00
BERLAIMONT	Rue Neuve	140 868,00
BETTIGNIES	Chemin Adam	186 976,80
BOUSIGNIES SUR ROC	Rue Vivier Loir	106 335,60
BOUSSIERES SUR SAMBRE	Rue Gros	90 379,20
BOUSSOIS	Rue du Ponceau	124 887,60
BOUSSOIS	Rue Jean Gobert	190 998,00
CERFONTAINE	Rue d'Ostergnies	31 724,40
CERFONTAINE	Rue du Bois	68 550,00
COLLERET	Le Cousteau	80 854,80
COLLERET	Rue Clémenceau (entre rue Pasteur et ferme tous Vents)	171 538,80
COUSOLRE	Rue Sustendal	87 318,00
ECLAIBES	Chemin Marcel ou Marcellan	311 148,00
ELESMES	Rue de la Chapelle (côté rue du Pont de Pierre)	301 494,00
FEIGNIES	Cité des Cheminots	121 970,40
FEIGNIES	Rue l'Empereur	755 474,40
FERRIERE LA GRANDE	Rue PF Dumont	223 863,60
GOGNIES CHAUSSÉE	Rue Fournier	247 479,60
GOGNIES CHAUSSÉE	Rue Leo Lagrange	547 102,80
HAUTMONT	Rue Victor Hugo	385 632,00
JEUMONT	Rue Gabriel Péri	221 161,20
JEUMONT	Rue Marx Dormoy André Messenger	984 212,40

LEVAL	Rue du dépôt	223 212,00
LIMONT-FONTAINE	Chemin Marcel ou Marcellan	104 244,00
LOUVROIL	Rue Jean Sébastien Bach Rue Beethoven	396 022,80
MAIRIEUX	Ruelle Porcellette	140 056,80
MARPENT	Rue Albert Camus et le bas rue Delbreil	58 863,60
MARPENT	Rue des 14 hectares haut de la rue Marceau	236 113,20
MAUBEUGE	Rue des Vitriers	115 200,00
MAUBEUGE	Rue du Tivoli	590 874,00
NEUF-MESNIL	Rue de la paix (partie entre la D 195 à la rue Lucienne Legrand)	158 880,00
NOYELLE / SAMBRE	Rue Alfred Bisiaux	88 296,00
PONT SUR SAMBRE	Route de Berlaimont	899 994,00
QUIEVELON	Route d'Obrechies (partie basse vers Obrechies)	237 757,20
RECQUIGNIES	Rues des Mines haute et basse	274 575,60
ROUSIES	Rue Pierre Curie	493 663,20
VIEUX RENG	Rue de l'Eglise	226 195,20
VIEUX-MESNIL	Rue de Boussières	316 122,00
VILLERS NICOLE	SIRE Rue des Moulinots	124 944,00
TOTAL		10 590 800,40

Il est rappelé que la participation financière des communes s'élève à 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS pour les travaux de voirie réalisés sur les voiries d'intérêt communautaire.

Cette part nette correspond au coût global de l'opération T.T.C., déduction faite de financements perçus et du fonds de compensation de la T.V.A.

Il est entendu qu'il sera proposé, en priorité, aux communes qui n'ont pas de dossier retenu dans le cadre de cette programmation l'inscription d'au moins une opération au titre de la programmation 2024-2026.

Le Conseil Communautaire,

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre et 3 abstentions) :

Approuve la programmation voirie pour la période 2022-2023 pour un montant prévisionnel total de 10 590 800.40 € T.T.C. telle que détaillée ci-dessus.

Décide de proposer en priorité aux communes qui n'ont pas de dossier retenu dans le cadre de cette programmation l'inscription d'au moins une opération au titre de la programmation 2024-2026.

Dit que les crédits seront prévus au budget principal sur l'imputation budgétaire 2317 VOI / 13241 VOI.

Autorise le Président ou l'un des membres du Bureau Communautaire par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Par délégation du Président,

Cécile MOTTE, Directrice Générale des Services




Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Sous-Préfecture le 03/01/2022

et de la publication le 03/01/2022 ou de la notification le

Par délégation du Président,

Cécile MOTTE, Directrice Générale des Services


